R

A

N

LETTRE MUNICIPALE











Chers concitoyens,

L'ensemble des élus se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux et une très belle année 2022.



Bien sûr, sans oublier une vigilance toute particulière en ce moment pour vous et vos proches. Cette année encore, pour ce début d'année, nous ne pourrons pas nous retrouver pour la présentation des vœux aux habitants. Les vœux, comme toutes les autres manifestations, sont l'occasion de maintenir du lien et faire connaissance avec les nouveaux habitants.

Je commencerai par remercier le conseil municipal pour son investissement et sa présence à toutes les réunions du conseil. Le soutien d'une équipe est fort appréciable pour un maire et l'ambiance conditionne l'investissement apporté à notre mission.

Notre communauté Mond'Arverne est un interlocuteur privilégié et je vous invite à consulter régulièrement les actualités de Mond'Arverne. Les compétences d'une commune sont partagées avec la communauté de communes, donc nous nous devons d'être présents et attentifs aux engagements pris.

Actuellement nous sommes dans l'élaboration du PLUI, le plan local d'urbanisme intercommunal. Notre choix est de maintenir la physionomie de nos villages et de se servir des infrastructures actuelles. Nous avons aussi à respecter les réductions de surfaces constructibles imposées par les strates territoriales.

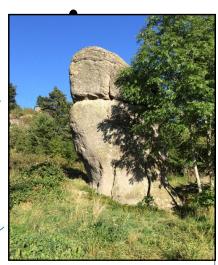
Concernant les projets de la commune, le conseil municipal a prévu principalement des travaux sur nos bâtiments communaux. La réfection des toitures des bâtiments en face du foyer, et le plancher intérieur du local bascule qui est actuellement dans un état d'insalubrité et d'insécurité. Une fois les toitures changées, le

programme SOLARDOME, pourra être mis en place et la pose de panneaux photovoltaïques permettra de générer un peu d'électricité. Production qui permettra de produire environ 11 000KW par an et d'éviter l'émission d'1 tonne de CO2/an.



Le mur extérieur du cimetière sera repris en début d'année. Une dalle béton sera aussi faite dans le local dit Rabouille afin de faciliter son accès. Si les finances le permettent, la reprise des toitures des deux abris bus seront aussi nécessaires.

Nous commencerons aussi le programme d'assainissement de Chabanne, la première étape étant de faire l'étude des réseaux existants et d'évoquer les solutions possibles. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir à l'enfouissement des réseaux électriques sur Chabanne.



Il nous faut aussi prévoir, sur Chabanne, une réserve à incendie afin de sécuriser le centre bourg et ses environs. Randol n'est pas oublié, puisque nous finirons le programme de desserte forestière, pour les mois de juin et juillet.

La circulation dans les traversées de bourg est un autre point qui concerne nos trois villages. Nous réfléchissons une nouvelle fois aux différents aménagements, afin qu'une solution soit trouvée cette année. La pédagogie me semble indispensable, mais elle doit être limitée dans le temps. J'espère trouver une solution dissuasive et satisfaisante pour tous,. Nous communiquerons largement avant sa mise en place.

Il y a aussi des projets à long terme, pour lesquels je souhaiterai associer à notre réflexion les habitants de la commune. Le premier sujet concerne la cour de la mairie: il est envisagé de la réaménager, de manière à récupérer les eaux pluviales er de source, de mettre en place des stationnements plus pratiques. Le deuxième sujet concerne l'entrée ouest de Cournols, avec la mise en valeur du bac et du lavoir.

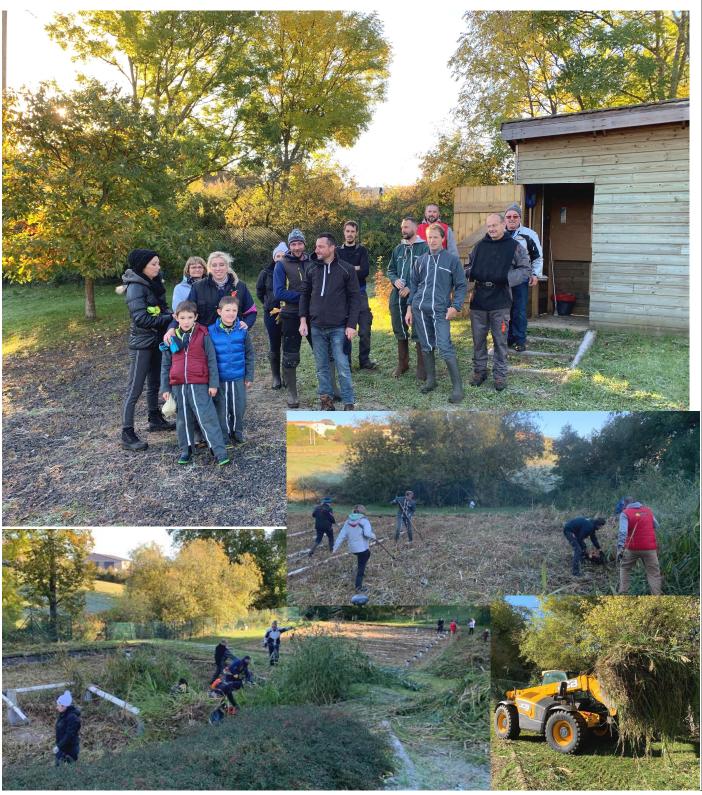
Vous nous avez confié une mission, et je resterai très vigilant pour que nos réflexions et décisions soient basées sur l'intérêt général, sur l'avenir de notre commune au sein du territoire. Le développement, le renouvellement et surtout le maintien des habitants est crucial pour notre village, pour notre école intercommunale, et pour la vie associative.

Meilleurs vœux, Bien amicalement

Philippe Tartière

Faucardage de la station d'épuration

L'entretien de la station est un point très important dans la durée de vie d'une station. Depuis quelques mois, le conseil a décidé de déléguer l'entretien hebdomadaire à Suez. Mais chaque année, le faucardage de la station est impératif. C'est dans une belle ambiance que l'ensemble des élus et des bénévoles de tous âges ont effectué cette tâche. Nous vous donnons rendez-vous dans un an!



P R E S

Travaux dans nos villages

Travaux de la desserte forestière .

Une grande partie des travaux sont réalisés, aussi bien la partie au départ du village de Randol, que la partie située le long de la vallée de la Monne.

Pour rappel, c'est un projet porté par la commune de Cournols, en partenariat avec les communes d'Olloix et Saint Saturnin et l'abbaye de Randol. Une deuxième tranche de travaux doit avoir lieu au printemps 2022. Le projet devrait être clôturé pour juillet 2022.





Du côté de Mond'Arverne



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), en cours d'élaboration par Mond'Arverne Communauté, se substituera, après son approbation, aux documents d'urbanisme communaux actuellement existants. D'ici là, ceux-ci restent en vigueur.

Qu'est-ce qu'un PLUi?

Un PLUi est un document de planification de l'urbanisme à l'échelle communautaire. Pour Mond'Arverne Communauté, il couvrira donc l'intégralité des 27 communes du territoire. Il définit un zonage et, pour chacune des zones, la destination des constructions autorisées et les règles qui s'y appliquent. Pour cela, le PLUi doit s'appuyer sur des orientations politiques qu'il définit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Plusieurs objectifs interdépendants guident ainsi la réflexion, afin de **répondre aux enjeux** identifiés dans chacune des thématiques suivantes :

l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'habitat et la politique du logement ,le développement économique et touristique, la protection de l'environnement et le Développement Durable, la préservation et la mise en valeur du patrimoine, des paysages et du cadre de vie, le maintien et la valorisation de l'agriculture locale ,le maillage du territoire en équipements publics, en services publics et en services à la population la politique des déplacements.

La démarche

Elaborer un document d'urbanisme à l'échelle de Mond'Arverne Communauté permet de prendre en considération à la fois les enjeux communaux et intercommunaux. Ces différents niveaux ne doivent pas s'opposer mais plutôt s'harmoniser pour créer une véritable dynamique territoriale. En effet, si l'échelle intercommunale est incontournable, la commune n'en demeure pas moins la collectivité territoriale à partir de laquelle les territoires s'organisent. Elle reste l'échelon pertinent du maintien et du développement de certains services de proximité. La représentativité et l'écoute de chaque commune sont donc au cœur du projet. Ce travail collectif mobilise l'ensemble des communes et proposera, à terme, un document-cadre pour l'urbanisme et l'aménagement du territoire de Mond'Arverne Communauté.

Le calendrier prévisionnel

Après une première phase de diagnostic, les élus du territoire ont validé une version finalisée du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Cette version est toutefois susceptible d'être réactualisée tout au long de la démarche d'élaboration. L'étape actuellement en cours vise à définir très précisément le zonage et élaborer le règlement écrit. Le projet de PLUi sera ensuite arrêté par le conseil communautaire au printemps 2022 et soumis pour avis aux partenaires institutionnels, avant de donner lieu à une enquête publique, en septembre 2022. L'approbation du PLUi devrait intervenir au 2ème semestre 2022. Ce calendrier prévisionnel est bien sûr dépendant des contraintes liées à la crise sanitaire.

Jubilé de l'Abbaye Notre-Dame de Randol



Le samedi 16 octobre dernier, par un temps magnifique, était célébré à l'Abbaye de Randol le CINQUANTIÈME anniversaire de l'inauguration de la vie monastique. C'est-à-dire, de l'installation des quinze premiers moines dans les locaux terminés, et du commencement des observances monastiques.

Cette journée du Cinquantenaire, préparée soigneusement, a été réalisée magnifiquement avec pourtant grande simplicité. Elle fut présidée par le Cardinal Sarah, évêque africain (Guinée) bien connu en France (lorsqu'il était enfant, il avait été formé par des missionnaires français), grand serviteur de l'Église et grand ami des moines.

Étaient présents : Monseigneur François Kalist, notre archevêque, une dizaine de Pères Abbés (dont ceux de Solesmes, Fontgombault, Notre-Dame des Neiges), des prêtres venus de près ou de loin, de très nombreux voisins et amis du monastère, en particulier des descendants des dernières familles de Randol, heureuses de voir que la venue des moines avait sauvé leur village. La communauté de Randol était augmentée d'une vingtaine de moines venus de Fontgombault, dont la jeunesse et le dynamisme faisaient plaisir à voir.

La Messe fut célébrée par le Cardinal Sarah, qui prononça l'homélie. Les assistants eurent la joie de s'associer au chant des moines. L'après midi, fut bénite la fresque du narthex, réalisée au-dessus de la porte d'entrée de l'église par un prêtre ami du monastère. Puis le Père Abbé Dom Bertrand de Hédouville fit une longue méditation, retraçant l'histoire du monachisme en Auvergne depuis le IV^{ème} siècle jusqu'à la fondation de Randol.

Dans la joie générale, un repas très apprécié fut servi sur des plateaux préparés par le CAPPA de Ceyran, distribués par des bénévoles, dans les parloirs, sur la terrasse, sur la route.

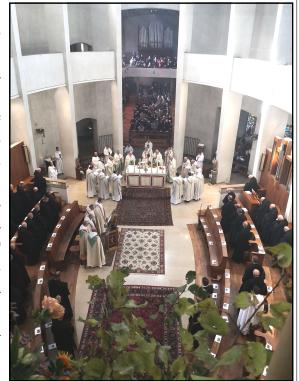
La petite communauté de Randol de 1971 a connu depuis cette date bien des événements : élection de deux Pères Abbés, consécration de l'église, entrée de postulants, décès (douze tombes au cimetière). Actuellement elle compte trente-cinq moines, avec une bonne proportion de moines âgés.

Beaucoup de changements se sont produits depuis cinquante ans dans la société et dans l'Église. Séparés du monde, les moines doivent s'adapter à l'univers contemporain (téléphone, voitures, etc.); mais les fondements de leur vie, eux, n'ont pas varié depuis quinze siècles: consacrés à Dieu, ils s'adonnent à la prière, célèbrent la Liturgie en latin, chantent en grégorien.

Depuis le 16 octobre 1971, chaque jour, les cloches les appellent, dès 5 heures du matin, à chanter l'Office divin, à célébrer la Messe à 10 heures, les Vêpres à 17 heures 30, etc. Elles terminent la journée en sonnant l'Angelus du soir à 20 heures 30.

Merci à nos moines d'être là, de nous aider à penser à l'invisible, à l'essentiel.

Père Réthoré





Révision de la réglementation des boisements

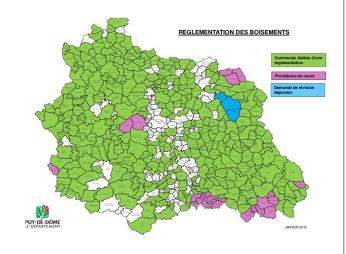
Une commission travaille actuellement avec le Conseil Départemental et un bureau d'étude afin de réviser le règlement des boisements sur notre commune (le règlement date de 1980). Cette réglementation devrait être terminée pour la fin de l'année 2022.

La réglementation des boisements consiste à réaliser un zonage du territoire communal, définissant des secteurs où le boisement est :

- Soit libre
- Soit interdit ou interdit après coupe rase
- Soit réglementé ou réglementé après coupe rase.

Objectifs:

- Maintien des terres pour l'agriculture,
- Préservation des paysages,
- Protection des milieux naturels,
- Protection de la ressource en eau,
- Préservation des risques naturels.





Une balayeuse mutualisée

Renouvellement de la convention de mutualisation Dix communes et Mond Arverne ont signé une convention avec les Martres de Veyre pour que les services techniques réalisent le balayage sur notre commune ,suivant un planning annuel. Pour Cournols , les trois passages dans l'année coûtent 1560 €.



Les procurations ELECTIONS 2022

Ce qui change à compter de janvier 2022

À compter du 1er janvier 2022, un électeur inscrit dans une commune A pourra donner procuration à un électeur inscrit dans une commune B. Cette nouvelle faculté, offerte à n'importe quel électeur, est l'occasion de simplifier les modalités de gestion des procurations par les communes et d'offrir de nouveaux services aux électeurs.

Sont présentés ici les changements en matière de procurations, d'une part pour les électeurs, d'autre part pour les communes.

Ce qui change pour l'électeur à compter du 1er janvier 2022 :

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant pour voter à sa place
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration; si les adresses postales ne sont plus demandées, national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de service-public.fr
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

Téléprocédure « Maprocuration » : les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé, dès la saisie de sa demande, de la validité des données renseignées; la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire).
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite.

- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les

Attention: pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable!



Ce qui change pour les communes à compter du 1er janvier 2022 :

- → L'article 112 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique qui prévoit la « déterritorialisation des procurations » entre en vigueur : mandant et mandataire ne doivent plus nécessairement être inscrits dans la même
- Toutes les procurations (qu'elles soient faites via la téléprocédure Maprocuration ou via Cerfa papier) sont centralisées dans le Répertoire électoral unique (REU) : les contrôles (inscription sur la liste électorale, plafond de procurations par mandataire) qui étaient préalablement réalisés par chaque commune seront automatisés.
- Les différents livrables, dont les listes d'émargement, sont mis à jour de façon
- Le mandataire ne doit plus nécessairement être informé par la commune en cas d'invalidité pour cause d'atteinte du plafond prévu à l'article L.73 du code électoral. C'est au mandant qu'incombe cette responsabilité.

Site Natura 2000 du Pays des Couzes

La commune de Cournols est située dans le site Natura 2000 du Pays des Couzes, référence FR831211. Ce dispositif européen ambitieux vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour.

La zone de protection spéciale du Pays des Couzes fait partie du réseau européen des sites Natura 2000. Ce site relatif à la préservation des oiseaux sauvages est le plus grand du département du Puy-de-dôme. Il s'étend de Chanonat au nord, jusqu'à Apchat au sud et concerne 59 communes sur plus de 50 000 ha. Avec ce réseau, l'Union Européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces emblématiques et/ou menacées. Ainsi, la présence de 34 espèces d'oiseaux qui utilisent cette zone comme halte migratoire, zone d'hivernage ou de reproduction, ont justifié la création de ce site Natura 2000. Parmi ces espèces, on retrouve : le *Milan royal*, le *Grand-duc d'Europe*, l'*Aigle botté* ou encore le *Circaète Jean-le-Blanc*. Ces espèces dîtes « d'intérêt communautaire » sont présentes dans les vallées, les puys et les couzes où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles. Ce site Natura 2000 est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment des usages divers : agricoles, forestiers, touristiques, etc., compatibles avec la préservation de l'environnement. Pour conserver cette qualité environnementale, un certain nombre d'actions en faveur des espaces et des espèces peuvent être menées et contractualisées, comme celles-ci :

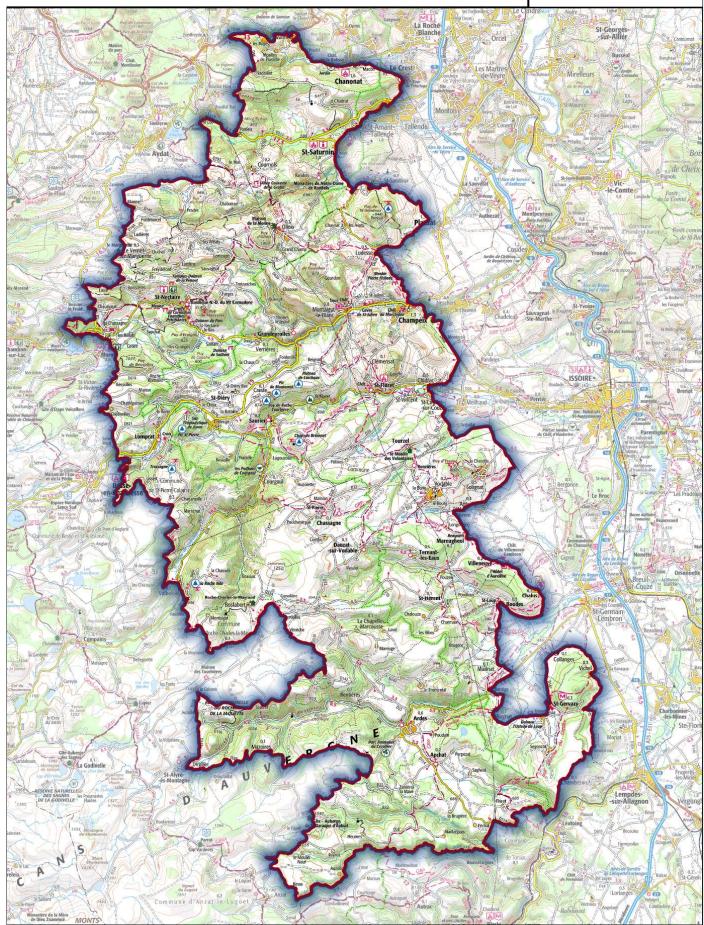
- •la création d'îlot de sénescence en forêt,
- •la restauration de mares,
- •la mise en place d'une gestion pastorale pour l'entretien de milieux ouverts,
- •la restauration ou la plantation de haies, etc.

Les contrats Natura 2000, moyennant une aide financière, sont là pour permettre aux propriétaires fonciers volontaires de mettre en place diverses actions sur leurs parcelles. La charte Natura 2000, propose quant à elle une liste concise des bonnes pratiques à suivre ou à poursuivre afin de préserver les milieux naturels et les espèces. Vous pouvez la retrouver sur le site web dédié à la zone Natura 2000 du Pays des Couzes¹. Voici quelques exemples tirés de la charte sur les bonnes pratiques à suivre : ne pas drainer les zones humides, maintenir les haies, limiter l'usage de produits phytosanitaires, etc. La charte Natura 2000 de la ZPS du Pays des Couzes et les contrats Natura 2000 ouvrent ainsi des possibilités aux propriétaires fonciers ; exploitants agricoles ou forestiers, particuliers, ou encore aux collectivités qui souhaitent s'engager de manière volontaire dans ces actions. Des financements tant européens que nationaux sont mobilisés à cette fin.

De manière générale, la LPO AuRA, structure animatrice pour le compte de l'État de ce site Natura 2000, souhaite susciter une prise de conscience de la qualité environnementale du Pays des Couzes.

Site natura 2000 ∼ZPS Pays des Couzes ∼





Le repas des aînes 2021





Commémoration du 11 novembre



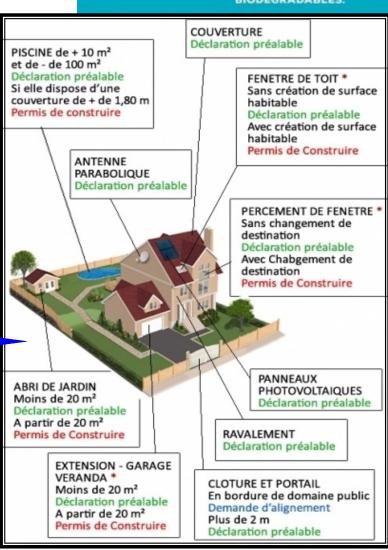












<u>Secrétariat de Mairie :</u>

Le secrétariat de mairie est ouvert au public: le lundi et le jeudi après-midi de 14 hrs à 16 hrs. Le samedi matin uniquement sur rendez-vous.

Mairie de Cournols 172 rue des Lavoirs 63 450 COURNOLS Tél: 04 73 78 33 33

<u>Htpps://WWW.cournols.fr</u> <u>Email: mairie.cournols@orange.fr</u>